



PRÉFET DES ARDENNES

Etablie au titre de l'article L120-1-11 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

Objet : Demande d'autorisation de défrichement sur 7 ares de bois présentée par le conseil départemental des Ardennes

Pièce associée : Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement

Contexte :

Compte tenu de la surface à défricher inférieure au seuil de 0,5 ha, la demande d'autorisation de défrichement présentée n'est pas soumise à l'examen dans le cadre de la procédure dite de « cas par cas » conformément au décret n°2013-1030 du 14 novembre 2013 relatif aux études d'impact des projets de défrichement.

Objectif :

Le présent projet d'arrêté est présenté en vue d'autoriser le conseil départemental des Ardennes à défricher 7 ares de bois pour la construction d'un bâtiment à vocation économique sur le site du pôle mécanique des Ardennes situé sur la commune de REGNIOWEZ. Les travaux relatifs à la construction du bâtiment seront réalisés par la communauté de communes Ardennes Thièrache

Modalités de consultation :

En application de la loi N°2012-1460 du 27 décembre 2012 et de l'ordonnance N°2013-714 du 05 août 2013, le projet d'arrêté autorisant le conseil départemental des Ardennes à défricher 7 ares de bois pour la construction d'un bâtiment à vocation économique sur le site du pôle mécanique des Ardennes situé sur la commune de REGNIOWEZ est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées

- par voie électronique à l'adresse suivante : chasse.bfc.se.ddt-08@agriculture-equipement.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

*Direction Départementale des Territoires des Ardennes
Service Eau, Aménagement du Territoire, Environnement
3 rue des Granges Moulues - BP 852
08 011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex*

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'Etat des Ardennes pendant une durée de 3 mois, au plus tard à la date de publication de l'arrêté.

Début de la consultation : 1^{er} octobre 2015

Fin de la consultation : 15 octobre 2015